



22/03/2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### VILLE DE MONTIVILLIERS

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS

***Réunis ce lundi soir 22 mars à l'occasion du conseil municipal, les élus de Montivilliers ont été amenés à voter le compte administratif pour l'année 2020, le budget supplémentaire ainsi que plusieurs délibérations ayant trait à l'environnement, aux sports et aux solidarités.***

#### **Compte administratif et budget supplémentaire**

Le compte administratif retrace l'exécution du budget principal de la commune et de ses différents budgets annexes au cours de l'exercice comptable 2020. En 2020, les dépenses de fonctionnement se sont établies à 18,75 M€ pour 20,78 M€ de recettes. En investissement, les dépenses réalisées en 2020 se sont établies 5,9 M€ dont 1,36 M€ de remboursement d'emprunt. En intégrant la reprise des résultats antérieurs, les comptes clos en 2020 présentent donc un excédent de 3,03 M€ en fonctionnement et de 437 385 € en investissement à affecter en budget supplémentaire pour l'année 2021.

Ce budget supplémentaire affecte donc pour 1,65 M€ de l'excédent de fonctionnement vers le financement des investissements, soit au total 2,12 M€ supplémentaires en recette et en dépense d'investissement.

En fonctionnement ce budget supplémentaire représente 1,74 M€ en recette et en dépense, en grande part pour pouvoir faire face aux effets et aux dépenses nées de la crise COVID. 80 000 € de dépenses supplémentaires correspondent aux équipements et matériels nécessaires du fait de cette crise sanitaire.

Cette année, et de manière exceptionnelle, une très grande partie de l'excédent est affecté en fonctionnement, au-delà des ajustements budgétaires habituels, avec 1,25 M€ en dépenses imprévues. Une part permettra de disposer des moyens pour nourrir de nouvelles réponses aux effets de cette crise COVID. Jérôme DUBOST, le Maire, souligne : « ***Nous faisons le choix d'une inscription budgétaire à la fois de prudence compte tenu des incertitudes et de volontarisme pour soutenir le tissu local. Avec le CCAS, nous avons déjà revu le règlement des aides facultatives, notamment en matière d'aide alimentaire. Avec les services et en lien avec la CCI, nous étudions un dispositif de soutien au commerce local pour soutenir la reprise. Nous allons aussi élaborer un dispositif de soutien au monde associatif impacté par la crise. Pour cela, un travail commun va s'engager, sur la base de leur compte financier et de leurs observations. Nous serons en capacité de répondre finement aux***

***difficultés dans un contexte exceptionnel sans remettre en cause le sérieux budgétaire. Nous définirons le besoin et les critères d'aides exceptionnelles de manière partenariale. »***

### **Transitions Ecologiques**

Suivant la volonté de l'équipe municipale de faire des transitions écologiques une démarche concrète au niveau communal, la Ville de Montivilliers a établi une convention de partenariat avec l'association Terre de Liens et la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural). L'association Terre de Liens aide les collectivités à améliorer leur connaissance et la maîtrise de leurs terres agricoles. Grâce à la convention qui vient d'être signée, la Ville de Montivilliers pourra conforter son action de valorisation et de préservation de ses terres, que ce soit en développant des projets de maraichages bio, de permaculture ou bien de préservation de la biodiversité.

### **Sécurité incendie**

Depuis 2018, toutes les communes de Seine-Maritime doivent se mettre en conformité avec le réseau de défense incendie du SDIS 76 (Service Départemental d'Incendie et de Secours). La Payennière ayant été identifiée comme une zone blanche, il a été décidé que le lac du hameau pourrait être référencé comme une réserve d'eau utilisable par les pompiers en cas d'incendie. A cet effet, la Ville de Montivilliers va, avec l'accord des riverains – le lac étant privé – prendre en charge les frais d'installation d'une colonne d'aspiration ainsi que ceux pour la création d'une aire de stationnement sur laquelle les véhicules du SDIS pourront venir se stationner le temps de remplir leurs réservoirs.

### **Subventions**

La Ville de Montivilliers est fière de compter sur son territoire un réseau riche d'associations qu'elle soutient et encourage année après année. Lors de la séance du 22 mars, plusieurs d'entre elles ont reçu des subventions. Cela a notamment été le cas de l'Amicale Laïque de Montivilliers Basket-Ball et du Groupe Montivillon de Tennis – Le Havre Métropole en ce qui concerne le sport, de l'Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale (AHAPS), de l'association Consommation Logement Cadre de vie (CLCV) et de l'Association Familiale du Grand Air (AFGA) en ce qui concerne les solidarités. Les coopératives scolaires des établissements scolaires de la ville ont également reçu une subvention pour pouvoir poursuivre leur action de mise en œuvre d'un projet éducatif s'appuyant sur la pratique de la vie associative et coopérative.

Enfin, pour soutenir les associations AFM Téléthon et « Vaincre la Mucoviscidose » dont les actions phares ont été gravement impactées par la COVID l'an passé – le Téléthon ayant reçu à peine 1500€ et les Virades de l'Espoir n'ayant pas pu se tenir –, les élus Montivillons ont voté l'attribution de subventions exceptionnelles de 2 000€ pour chacune de ces associations.

### **Aline MARECHAL nommée conseillère municipale en mission pour le bien-être animal**

Le Maire de Montivilliers Jérôme DUBOST a nommé Aline MARECHAL conseillère municipale en mission. En lien avec Fabien MALANDAIN, Adjointe en charge de l'Enfance et de la Vie éducative, de la Jeunesse, de l'Environnement et des Transitions écologiques, Madame MARECHAL se voit confier l'animation de la réflexion la réflexion et l'action de la municipalité sur la question du bien-être animal. La pratique des conseillers municipaux en mission avait été inaugurée avec Monsieur Jean-Pierre LAURENT, conseiller municipal en mission pour la création d'une Micro-Folie à Montivilliers, en lien avec Nicolas SAJOUS, adjoint à la Vie culturelle.

.../...

## Logement

A la demande du bailleur social 3F Immobilière Basse Seine, des locaux vont être mis à disposition au Centre social Jean Moulin pour pouvoir tenir des permanences de proximité avec ses locataires.

### Contact presse :

Edwige CHAPELLE  
Responsable du service Communication  
Tél. 02 35 30 96 46 – 06 18 66 19 36  
[edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr](mailto:edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr)

Benoît BAUDU  
Chargé de Communication  
Tél. 06 26 66 81 12  
[benoit.baudu@ville-montivilliers.fr](mailto:benoit.baudu@ville-montivilliers.fr)